

Je ne passe pas de jugement sur la Présidence de la Chambre. Je demande le concours du premier ministre (M. Mulroney) à appliquer un principe fondamental, et le premier ministre, étant un de ceux qui a été généreux et compréhensif depuis des années, voudra bien reconnaître avec moi que le droit de parler en français et en anglais dans ce pays, où que ce soit, est un droit fondamental de tous les Canadiens, et je pense qu'un député provincial, qu'il soit en Ontario, au Québec, en Alberta ou ailleurs a le droit de s'exprimer dans sa langue maternelle, et ce sans aucune difficulté de la part de ses collègues.

Alors je ne vois pas, monsieur le Président, quel est le rappel au Règlement qu'on a soulevé, mais si on veut faire un débat là-dessus, je suis prêt à partager mon dossier avec le ministre et lui indiquer pourquoi j'ai soulevé la question à la Chambre aujourd'hui, parce que c'est d'intérêt national, c'est une question qui intéresse les minorités et qui fait l'objet d'ailleurs d'une initiative parlementaire de la part du gouvernement qui a présenté un projet de loi très important la semaine dernière et que j'appuie, je pense, à première vue, avec beaucoup de joie.

Alors il n'est pas question ici que M. Piquette n'ait pas été restreint dans ses droits, il l'a été d'après moi, c'est une question de débat à ce moment-là, à savoir si ses droits ont été brimés, et je le pense. Et est-ce qu'il doit s'excuser? Je ne le pense pas.

• (1520)

[Traduction]

M. le Président: Je sais gré au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de leurs propos. Je sais qu'ils sont entièrement d'accord sur le principe général en cause. Le très honorable secrétaire d'État est intervenu évidemment pour rappeler que cette affaire était complexe et que les faits n'avaient peut-être pas été tous rapportés dans l'échange de tout à l'heure avec le premier ministre (M. Mulroney). Je remercie le ministre et le député de leur intervention.

* * *

LES ARTICLES PERMANENTS ET PROVISOIRES DU RÈGLEMENT

MODIFICATION DU RÈGLEMENT PERMETTANT D'ÉTABLIR UN COMITÉ PERMANENT DES INVALIDES ET DES HANDICAPÉS

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous avons eu des discussions avec les leaders parlementaires de l'opposition et vous constaterez sans doute que la Chambre est d'accord

Motions

pour modifier le Règlement de façon à établir un comité permanent des invalides et des handicapés. Je pense que tous les députés s'en réjouiront.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: La motion est la suivante:

Qu'on modifie le Règlement à l'article 89(2) en ajoutant le nouveau paragraphe suivant:

«e) le Comité des invalides et des handicapés»

et en changeant la désignation des paragraphes suivants en conséquence.

M. le Président: Le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je tiens à exprimer, au nom du caucus libéral, notre satisfaction devant cette mesure visant à établir un comité permanent des invalides et des handicapés. Je félicite le gouvernement de cette initiative. En outre, ce comité a toujours manifesté une absence totale de sectarisme. Je tiens également à vous féliciter, monsieur le Président, du bel exemple que vous nous avez donné à cet égard en rendant la Chambre des communes plus accessible aux invalides et handicapés.

M. le Président: Je remercie le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille).

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je voudrais me joindre au député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) pour remercier, en mon nom et au nom de mon caucus, les leaders parlementaires de tous les partis, d'avoir accepté de faire du comité des invalides et des handicapés un comité permanent de la Chambre.

C'est ce qui avait été demandé à l'unanimité par le comité, de même que par les handicapés et les organismes les représentant qui ont comparu devant ce comité au cours des années.

Par la même occasion, je vous adresse mes remerciements et ceux du comité pour l'appui que vous lui avez apporté et l'intérêt que vous avez manifesté pour les questions qu'il a examinées.

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je voudrais remercier le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et mes collègues des deux autres partis à l'égard de cette mesure. Elle permettra de mieux sensibiliser les Canadiens aux problèmes des handicapés et des invalides. Ceux qui travaillent dans ce domaine savent qu'au cours des cinq à sept prochaines années, nous assisterons à une véritable révolution qui permettra aux handicapés et aux invalides de jouer pleinement leur rôle dans notre société. Le comité permanent contribuera dans une large mesure à ces changements. Je tiens donc à remercier la Chambre de sa participation.